



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2023

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT Véronique RIGault ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Christophe WUYLSTEKER .

Excusé : Sébastien LACHARME

Ordre du Jour :

1. Vote du Compte Administratif
2. Vote du Compte de Gestion
3. Vote affectation des résultats
4. Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Dominique LAURENT est désignée secrétaire de séance.

1. Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire et donne la présidence à Madame BERGERET, 1^{ère} adjointe
Après présentation du compte administratif de l'exercice 2022 par la secrétaire de mairie, celui-ci n'apportant aucune remarque est proposé au vote.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67 931.00		293 016		360 947.00
Opérations exercices	54 454.77	20 934.11	475 634.01	438 161.51	530 088.78	459 095.62
Total	54 454.77	88 865.11	475 634.01	731 177.51		289 953.00

Résultat de clôture		34 410.00		255 543.00		289 953.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		34 410.00		255 543.00		289 953.00
Résultat définitif		34 410.00		255 543.00		289 953.00

2. Vote du Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Service de Gestion Comptable est visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur.

Le compte de gestion n'appelant aucune observation ni réserve est proposé au vote.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité

3. Vote affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 289 953 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2022	438 161,51	20 934,11	459 095,62
Dépenses 2022	475 634,01	54 454,77	530 088,78
Résultat 2022	-37 472,50	-33 520,66	-70 993,16
Résultat de clôture 2021	293 015,75	67 930,56	360 946,31
TOTAL	255 543,25	34 409,90	289 953,15
Compte 1068 -2021			
RAR 2021	0,00	2 498,76	2 498,76
RAR 2022	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture 2022	255 543,25	34 409,90	221 133,35

4. Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 ;

Après en avoir exposé les différents articles budgétaires, le BP ainsi équilibré est proposé au vote comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 695 866 €

Recettes : 695 866 €

Section d'investissement :

Dépenses : 243 041 €

Recettes : 243 041 €

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité

Prochain conseil le 21 avril 2023 à 19h15

Séance levée à 21h00